



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2009/L.2
12 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Quinzième session
Copenhague, 7-18 décembre 2009

Point 6 de l'ordre du jour
Examen d'une proposition de Malte visant à modifier
l'annexe I de la Convention

Projet de décision -/CP.15

Modification de l'annexe I de la Convention

Proposition du Président

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 15 et 16 de la Convention,

Prenant note de la proposition de Malte visant à modifier l'annexe I de la Convention en y ajoutant le nom de Malte¹,

1. *Décide* de modifier l'annexe I de la Convention en y ajoutant le nom de Malte;
2. *Note* que, conformément au paragraphe 4 de l'article 16, l'entrée en vigueur de cette modification de l'annexe I de la Convention est assujettie à la même procédure que celle qui est prévue pour l'entrée en vigueur des annexes à la Convention conformément au paragraphe 3 de l'article 16 de la Convention.

¹ FCCC/CP/2009/2.